



Goult-Lumières

et ses hameaux

Bulletin municipal N°64

Printemps/Été 2018

Mairie de Goult - 31 place Jean Moulin - 84220 GOULT - www.goult.fr

Sommaire

Vie locale

Réunions.....	4
Brèves.....	9
Actualités.....	10
Médiathèque.....	13
Échos.....	14
Associations.....	16

Informations

L'info de la Mairie.....	20
Rentrée.....	22
Environnement.....	23

Lectures

Mémoires.....	24
---------------	----

À votre attention

Allo?!.....	26
État civil - Le coin du jeu.....	27



↳ Les infos sociales P10



↳ Aux Terrasses P12



↳ L'atelier théâtre P15

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Vous souhaitez publier un article
dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents signés
à la MAISON DE VILLAGE

Ont participé à ce numéro :

Articles et photos : le comité et la commission «information et communication» (*Michèle MICHEL, Françoise PASCAL, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Monique CHABAUD, Sébastien FARGET*)

Conception : Sébastien FARGET

Impression : L'imprim à APT



↳ Le Tennis Club P19



Responsable de la publication : Mairie de Goult
ISSN.1535.L1/01

En quelques lignes...

Depuis quelques années, de grandes réformes qui touchent l'ensemble des collectivités sont lancées dans notre pays. Parmi les plus récentes, nous avons eu les regroupements des communautés de communes il y a quatre ans, puis les modifications des compétences générales des départements et des régions avec la loi Notre il y a trois ans.

Cette année, une nouvelle compétence de protection des populations contre les risques d'inondation, appelée Gemapi, s'applique aux communes et intercommunalités ; et de nouvelles décisions concernant la taxe d'habitation sont attendues.

Simplification et clarification des domaines d'intervention de chaque collectivité, harmonisation et regroupement des services, tels sont les objectifs principaux de ces réformes.

Avec la révolution numérique et les accès en ligne qui se multiplient, le citoyen est tenu de s'adapter à ces changements. Mais trouver à chaque fois le bon interlocuteur qui répondra à ses demandes reste parfois difficile. Les mairies restent alors le premier échelon de proximité accessible à tous ; elles deviennent le guichet unique pour toutes les demandes et auront à trouver leur juste place dans le «millefeuille administratif». C'est un challenge qu'il faudra relever.

Avec les baisses de dotations et de subventions qui se poursuivent, nous participons collectivement aux efforts demandés pour la réduction du déficit public. C'est dans ce contexte que les budgets communaux ont été établis, et que des programmes de travaux seront réalisés, peut-être davantage étalés dans le temps, avec la volonté de ne pas accroître la pression fiscale. Les taux des impôts locaux ne sont pas modifiés pour cette année.

L'aménagement de la traversée de Lumières, commencé au mois de mars, va être interrompu pendant la saison estivale et reprendra à la rentrée. Le programme de construction des logements à la Gouiranne sera lancé avant la fin de l'année. Ce seront les opérations principales de cette année ; les grandes lignes de l'investissement communal sont présentées dans les pages suivantes.

Les mois d'été approchent, et avec eux les animations habituelles. Ce sera l'occasion pour chacun, résident ou touriste de passage, de les découvrir et d'y participer, pour la plus grande satisfaction des bénévoles qui s'investissent de tout leur cœur.

Je vous souhaite un bel été et de beaux moments de partage et de convivialité.

Didier PERELLO

Conseil Municipal du 25 Janvier 2018

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Vanessa ROSSI, Michèle MICHEL, Alice PHILIPPE, Thierry MARTEL, Alain HECKMANN.

Etaient absents : Aimé GIRARD (pouvoir à M. Ferraz), Nicolas CARRARA (pouvoir à Mme Philippe), Véronique MILLE (pouvoir à M. Heckmann).

Secrétaire de séance : Vanessa ROSSI.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Décembre 2017.

Sans observation, le procès-verbal est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Heckmann)

2. Modification des statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

Monsieur le Maire présente au Conseil la modification des statuts de la CCPAL, qui porte sur le retrait de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie, ainsi que l'intégration de la compétence « Maisons de services au public ». Monsieur le Maire précise qu'il a voté contre ce retrait lors du Conseil communautaire du 21 décembre dernier car il estime que la fusion de 2014 aurait dû être l'opportunité de réunir toutes les communes autour de ce type de projets.

Rejeté par 14 voix contre et 1 abstention (M. Martel)

3. Convention de servitude avec ENEDIS.

ENEDIS doit effectuer des travaux de renforcement d'un poste électrique quartier la Plantade et doit réaliser pour ce faire une tranchée sur la parcelle G 233 appartenant à la commune.

Approuvé à l'unanimité

4. Régie d'avances : modification du compte d'imputation budgétaire.

Lors de la création d'une régie d'avance et l'institution d'une aide à l'achat des tickets de cantine scolaire, la dépense induite par cette dernière, initialement imputée sur le compte 60623 du budget communal doit être affectée au compte 6713 à la demande de la Trésorerie de Gordes.

Approuvé à l'unanimité

5. Conclusion d'un bail pour une parcelle communale gare de Lumières.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Goult a la jouissance des parcelles bordant la piste cyclable, suite à la signature du bail emphytéotique concédé par le Syndicat Mixte du Parc Naturel du Luberon en 2003. Dans un souci de valorisation et d'aménagement, plusieurs porteurs de projets ont fait des propositions qui ont été présentées aux membres du Conseil. Monsieur Heckmann observe que les projets n'ont pas fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal, mais à une commission qui n'a pas établi de compte-rendu ; il demande que le choix du projet fasse l'objet d'un vote avant que le Conseil ne délibère sur le bail. Monsieur le Maire répond que le point soumis à l'ordre du jour est celui du bail.

Le projet porté par la SAS Campark se propose de louer à la commune de Goult une emprise foncière de l'ordre d'un hectare sur la parcelle H 496 au lieu-dit «Les Vignières» suivant le schéma joint en annexe, afin d'y aménager une aire de services de maximum 40 emplacements.

Approuvé par 9 voix pour, 4 contre (Mmes Clochard et Mille, MM. Heckmann et Martel) et 2 abstentions (Mmes Drouard et Rossi)

6. Désignation des membres du comité d'aide sociale.

La nomination des membres de ce comité relève de la compétence du Conseil, étant rappelé que le comité sera également ouvert ponctuellement aux personnes qui pourraient porter un projet spécifique dans le domaine de l'aide sociale. Madame Drouard précise que ce comité fonctionnera de manière plus souple et donc plus efficiente car il n'y a plus de quorum.

Approuvé à l'unanimité

POINTS SUR LES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES.

- Les travaux d'aménagement de l'entrée de Lumières vont débuter fin février début mars. La deuxième phase aura lieu à l'automne.

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'adoption par le SIRTOM d'un règlement de collecte ; il est disponible sur le site du Syndicat.

- En réponse à M. Martel, Monsieur le Maire précise qu'un système avec une clé, qui sera remise aux éventuels locataires du Mas, sera mis en place pour le nouvel accès au Mas des Jeunes.

* * * * *

Conseil Municipal du 8 Février 2018

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Aimé GIRARD, Nicolas CARRARA, Thierry MARTEL, Véronique MILLE, Alain HECKMANN,

Etaient absents : Vanessa ROSSI (pouvoir à M. Chabaud), Hervé CHABOWSKI (pouvoir à Mme Clochard), Michèle MICHEL (pouvoir à Mme Drouard), Alice PHILIPPE (pouvoir à Mme Pascal).

Secrétaire de séance : Gérard CHABAUD.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Janvier 2018.

Sans observation, le procès-verbal est approuvé par 12 voix pour et 3 contre (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel)

2. Retrait de la délibération 2018/5 du 25 janvier 2018.

Suite à une demande formulée par certains conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose au Conseil de retirer la délibération suscitée.

Approuvé à l'unanimité.

3. Projet d'aménagement du parking de la gare de Lumières et autorisation de signer un bail à construction.

Le projet d'aménagement d'une aire de campings cars est retenu ; la société SAS Campark bénéficie d'un bail à construction de 30 ans

Approuvé par 11 voix pour et 4 voix contre (Mmes Clochard et Mille, MM. Heckmann et Martel).

4. Attribution d'un logement communal à la Gloriette.

Il s'agit d'un T4 vacant.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Une subvention de 122.500 € est sollicitée pour les travaux d'aménagement du haut de la rue de la République.

Approuvé à l'unanimité.

6. Demande de subvention pour les travaux rue de la République.

Une subvention de 25.200 € est sollicitée auprès du Département pour ces mêmes travaux.

Approuvé à l'unanimité.

7. Renouvellement des conventions pour les terrasses de culture.

Les conventions avec les propriétaires des terrasses sont renouvelées pour une durée de 15 ans.

Approuvé à l'unanimité.

8. Convention cadre de formation avec le CNFPT.

Cette convention précise les tarifs des formations auxquelles les agents pourraient s'inscrire.

Approuvé à l'unanimité.

9. Avenant à la convention avec la SPA.

Cet avenant modifie la participation communale, calculée par habitant.

Approuvé à l'unanimité.

* * * * *

Conseil Municipal du 10 Avril 2018

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Aimé GIRARD, Vanessa ROSSI, Hervé CHABOWSKI, Alice PHILIPPE, Nicolas CARRARA, Thierry MARTEL, Véronique MILLE, Alain HECKMANN.

Etaient absents : Michèle MICHEL (pouvoir à M. Chabaud).

Secrétaire de séance : Alice PHILIPPE.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 Février 2018.

Monsieur le Maire propose la prise en compte d'une demande de modification de la délibération 2018/8 du 8 février 2018, formulée par Mme Mille et MM. Heckmann et Martel, qui demandent que soit précisé dans la délibération que le retrait de la délibération 2018/5 du 25 janvier 2018 a été soumis au vote du Conseil suite à un recours gracieux formulée par leurs soins.

Sans autre observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Indemnités de conseil au Percepteur.

Approuvé à l'unanimité.

3. Autorisation de dépenses au compte 6232.

Approuvé à l'unanimité.

4. Modification des statuts du Syndicat d'électrification vauclusien.

La modification propose de déléguer au Syndicat la compétence éclairage public.

Rejeté à l'unanimité.

5. Convention avec la commune de Cabrières d'Avignon.

Cette convention concerne le financement des installations du gymnase du collège du Calavon.

Approuvé à l'unanimité.

6. Cession de terrain à Mistral Habitat.

Approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Mille, M. Heckmann, M. Martel).

7. Servitude de droit de passage avec M. et Mme Theyssere.

Approuvé à l'unanimité.

8. Demande de subvention pour un équipement sportif.

Approuvé à l'unanimité.

8. Compte de gestion 2017 de la commune.

Résultat d'exercice : Fonctionnement 289 625,11 € Investissement 85 833,77 €

Résultat de clôture : Fonctionnement 289 625,11 € Investissement 434 029,56 €

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel).

9. Comptes de gestion des pompes funèbres, des transports scolaires et du CCAS.

Résultat d'exercice PF : Fonctionnement 1 254,87 € Investissement 2 443,80 €

Résultat de clôture PF : Fonctionnement 12 111,92 € Investissement 11 483,85 €

Résultat d'exercice TS : Fonctionnement 16 094,30 € Investissement 2 443,80 €

Résultat de clôture TS : Fonctionnement 40 837,39 € Investissement 11 483,85 €

Résultat d'exercice CCAS : Fonctionnement 1 224,34 €

Résultat de clôture CCAS : Fonctionnement 2 721,86 €

Approuvé à l'unanimité.

10. Compte administratif 2017 de la commune.

Monsieur Chabaud précise que le compte administratif est identique au compte de gestion.

Approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (MM. Heckmann et Martel).

11. Comptes administratifs des pompes funèbres, des transports scolaires et du CCAS.

Monsieur Chabaud précise que les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion.
Approuvé à l'unanimité.

12. Amortissement du hangar municipal.

Il est proposé d'amortir la part des travaux de construction du hangar municipal sur 15 ans.
Approuvé à l'unanimité.

13. Dissolution du CCAS et transfert des résultats 2017 au budget communal.

Approuvé à l'unanimité.

14. Affectation des résultats 2017.

Il est proposé d'affecter les différents résultats des budgets communaux aux budgets 2018.
Approuvé à l'unanimité.

15. Impositions directes 2018.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux des impôts locaux.
Approuvé à l'unanimité.

16. Subventions associations.

Il est proposé les attributions suivantes.

A.D.M.R. 2 329 €	Marché de Coustellet 100 €	Anciens combattants de Goult 700 €
Mas des Jeunes - section théâtre 800 €		Anciens résistants de Gordes 208 €
Motoclub 1 800 €	Cantine scolaire 19 000 €	Parents d'élèves 100 €
Chœur Domitia 1 200 €	Personnel communal 800 €	DDEN 50 €
Randonneurs des restanques 80 €	Coopérative scolaire 2 000 €	Club des loisirs 12 000 €
Restos du cœur 500 €	Goult en music 800 €	Regain 100 €
Soirées d'été en Luberon 500 €	Judo 600 €	Sapeurs-pompiers 80 €
		HAPA 500 €
		Syndicat des apiculteurs 200 €

Approuvé à l'unanimité.

17. Budget primitif Commune 2018.

Section de Fonctionnement

DEPENSES

011 - Charges générales	267 101,00 €
012 - Charges de personnel	550 963,00 €
014 - Atténuation de produits	30 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	318 000,00 €
65 - Autres charges	167 232,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 073,00 €
68 - Dotation aux provisions	20 000,00 €
023 - Virement à investissement	171 833,86 €

TOTAL 1 540 202.86 €

RECETTES

002 - Excédent 2017 CCAS	2 721,86 €
013 - Atténuation de charges	5 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	178 800,00 €
70 - Recettes de gestion	53 020,00 €
73 - Impôts et taxes	908 549,00 €
74 - Dotations	124 632,00 €
75 - Autres produits	123 180,00 €
77 - Produits exceptionnels	144 300,00 €

TOTAL 1 540 202.86 €

Chapitres 011 - 012 - 014 - 66 - 67 - 68 - 023 : 13 voix pour et 2 abstentions (MM. Heckmann et M. Martel).

Chapitre 65 : 12 voix pour et 3 abstentions (MM. Carrara, Heckmann et M. Martel).

Chapitre 042 (dépenses) : 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Mille, MM. Heckmann et M. Martel).

Chapitres 002 - 013 - 70 - 73 - 74 - 75 : 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel).

Chapitre 042 (recettes) : 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Mille, MM. Heckmann et M. Martel).

Chapitre 77 : 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Mille, M. Martel).

Vote global de la section de fonctionnement : 13 voix pour et 2 abstentions (M. Heckmann, M. Martel).

Section d'investissement

Opérations financières

Dépenses	61 400,00 €
Recettes	1 100 853,47 €
Opérations d'ordre de section à section	
Dépenses	178 800,00 €
Recettes	318 000,00 €

Vote

12 voix pour
2 contre (Mme Mille, M. Heckmann)
1 abstention (M. Martel)

Section d'investissement

Opérations financières		Budget 2018	Vote
Dépenses		61 400,00 €	
Recettes		1 100 853,47 €	
Opérations d'ordre de section à section			
Dépenses		178 800,00 €	
Recettes		318 000,00 €	
Opérations individualisées		Budget 2018	Vote
133 - Hangar municipal et cimetière			
Dépenses		200 000,00 €	13 voix pour, 1 contre (Mme Philippe)
Recettes		128 564,00 €	1 abstention (M. Martel)
153 - Moulin de Jérusalem			
Dépenses		7 884,00 €	unanimité
Recettes		5 250,00 €	
166 - Eglise Saint Sébastien			
Dépenses		60 000,00 €	unanimité
Recettes		20 000,00 €	
168 - Travaux de Voirie			
Dépenses		793 800,00 €	14 voix pour, 1 abstention (M. Martel)
Recettes		383 590,00 €	
172 - Matériel, mobilier, outillage			
Dépenses		10 000,00 €	unanimité
173 - Aménagement urbain			
Dépenses		31 000,00 €	unanimité
Recettes	6 182,37		
183 - Bâtiments communaux			
Dépenses		319 635,84 €	14 voix pour, 1 abstention (M. Martel)
Recettes		99 960,00 €	
186 - Salle des fêtes			
Dépenses		0,00 €	14 voix pour, 1 abstention (M. Heckmann)
188 - Parking Lumières			
Dépenses		20 880,00 €	unanimité
189 - Equipements sportifs			
Dépenses		329 000,00 €	unanimité
TOTAL DEPENSES		2 062 399,84 €	
TOTAL RECETTES		2 062 399,84 €	

Vote global de la section d'investissement : 13 voix pour et 2 abstentions (M. Heckmann, M. Martel).

18. Budget primitif Pompes Funèbres 2018.

Section d'Exploitation : 16 151,92 €

Section d'investissement : 27 595,77 €

Approuvé à l'unanimité.

19. Budget primitif Transports scolaires 2018.

Section de Fonctionnement : 60 837,39 €

Section d'investissement : 87 061,78 €

Approuvé à l'unanimité.

POINTS SUR LES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES.

- Travaux à Lumières sur le pont de l'Imergue suspendus pendant les vacances scolaires
- L'installation de la fibre optique se poursuit (enfouissement sur la RD 145)
- En réponse à M. Heckmann, Monsieur le Maire précise qu'il est prévu, à l'issue des travaux d'aménagement de l'entrée de Lumières, d'instaurer une zone bleue avec 2 places PMR devant la pharmacie et également la construction d'un escalier entre le nouveau parking et la rue.

* * * * *

Info de la commission Petite Enfance



Le Service Petite enfance de la Communauté de Communes Pays Apt Luberon à le plaisir de vous informer que les travaux d'agrandissement du multi accueil le Lièvre et la tortue de Goult seront terminés cet été. La crèche accueillera 40 enfants de 2 mois et demi à 4 ans à compter du mois de septembre 2018.

A ce jour, il reste encore quelques places disponibles le mercredi toute la journée. Pour de l'accueil régulier, pensez à inscrire votre enfant auprès du Guichet unique situé Maison de la Petite Enfance voie domitienne à Apt, tél 04.90.05.80.74.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un rendez-vous téléphonique et des envois dématérialisés des documents sera proposé (guichet.unique@paysapt-luberon.fr).

De plus, si vous cherchez un mode d'accueil occasionnel, vous pouvez également contacter la directrice de l'établissement au 04.90.72.68.89. Retrouvez ces informations sur le site de la CCPAL rubrique «Petite enfance». ■

Pierrette DROUARD déléguée CCPAL

www.paysapt-luberon.fr/vie-pratique/petite-enfance/ 

Les permanences à Goult

Maire et adjoints

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Le C.C.A.S

Sur rendez-vous, avec Madame Michèle DIDIER à la Maison Domitia bureau du rez-de-chaussée, contactez le secrétariat de mairie.

L'A.D.M.R

Le bureau de l'ADMR est ouvert au public le **jeudi de 10h à 12h** à la Maison Domitia (Tél. : 04 90 72 38 15 - goult@fede84.admr.org).

Aide juridique fiscale et administrative

Le **vendredi de 9h30 à 12h** à la salle Domitia par l'association « du jeu dans les roues » tél. : 06 09 500 300.

www.dujeudanslesroues.com 

Un Point Vert à Goult

Les clients du Crédit Agricole peuvent réaliser un retrait d'espèces, très simplement, avec leur carte bancaire à l'épicerie MAUREL rue de la République à Goult, ouvert tous les jours. ■

L'information municipale

La lettre d'information

La médiathèque municipale envoie une lettre d'information mensuelle (ou bimensuelle) dématérialisée par courrier électronique. Elle met en valeur les animations passées mais également les activités à venir, la vie des associations, les aménagements réalisés sur la commune. Inscrivez-vous sans plus attendre en envoyant un mail de demande d'inscription à la médiathèque à maisondevillage344@orange.fr et vous recevrez ainsi votre prochaine lettre d'information goultoise. ■

Du côté des affaires sociales

Le nouveau Comité d'Aide Sociale

Lors des premières réunions du comité d'action sociale communal certains bénévoles se sont manifestés afin d'organiser des permanences en fonction de leurs compétences dans différents domaines d'accompagnement :

- * soutien scolaire (Odile BAIN)
- * personnes en difficultés (Marie Lou FARGET)
- * conseillère conjugale et familiale, soutien et orientation administrative, sociale (Michèle DIDIER)
- * petite enfance, soutien parentalité (Mireille DEFLAUX)
- * animation culturelle (Catherine DUBOSCQ-SUQUET)
- * initiation de la culture Provençale (Mauricette CENCIARELLI).
- * soutien psychologique pour adultes, adolescents et enfants en difficultés (Martine MACE).

Si une de ces aides correspond à un de vos besoins, veuillez contacter le secrétariat de Mairie au 04 90 72 20 16. Déléguée en qualité d'adjointe au maire en charge des affaires sociales Pierrette DROUARD coordinatrice du groupe se met à votre service pour toute autre demande. ■

Photo : La Provence



Pour une bonne utilisation du défibrillateur

Ce mardi 9 janvier, les responsables de clubs sportifs, les infirmiers du village, le personnel communal et les adjoints au Maire étaient invités à participer à une initiation du bon usage du défibrillateur. Pour notre village il se trouve sur le site de la salle des fêtes (lire bulletin n°62), il est prêt à fonctionner et ne peut donc être manipulé qu'en cas de secours à une personne en détresse cardio-respiratoire.

Il ne s'agissait pas de formation, l'objectif étant une information pratique pour certains villageois organisateurs de rencontres sportives ou festives ; afin de pouvoir utiliser l'appareil en l'attente des secours pour une personne en arrêt cardiaque. C'est donc en présence de Monsieur J. LEGALL secouriste formateur à l'ADEDS84 (association pour le développement et l'enseignement du secourisme) qu'à eu lieu cette démonstration grâce à un matériel approprié (mannequins, défibrillateurs). Nos invités ont pu effectuer la mise en place des électrodes, faire un massage cardiaque, en suivant les instructions d'un défibrillateur qui une fois allumé est autonome, il suffit donc de suivre les instructions de l'appareil. En cette ambiance très conviviale et instructive, les participants ont pu poser de nombreuses questions.

Si vous désirez pour une association ou individuellement, effectuer une formation complète aux premiers secours, P. DROUARD adjointe au Maire est à votre service pour vous donner les informations nécessaires; joindre le secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16. ■

P. DROUARD adjointe au Maire en charge des affaires sociales



Réfection des courts de tennis

La commune a engagé la réfection des deux courts de tennis au complexe sportif de la «Canove». L'entreprise en charge des travaux a éliminé les anciennes surfaces de jeu ; les matériaux ont été broyés sur place afin d'être réutilisés et ont servi de support aux nouvelles surfaces de jeux. Puis est venu la finition avec la mise en peinture des surfaces de jeu ainsi que la pose des clôtures.

Ce sont donc deux terrains de tennis entièrement neufs que les licenciés vont pouvoir utiliser avec plaisir. ■

Un nouvel appartement

La mairie a entrepris des travaux de rénovation de l'ancien presbytère ayant accès sur la rue de la République. A l'origine, ce local servait de petit appartement pour le curé de l'Eglise.

Se situant au-dessus de la salle d'exposition « Donis », ce local est devenu un studio permettant à un couple sans enfants ou une personne seule de pouvoir s'installer sur notre commune. Les employés du service technique accompagnés de professionnels se sont partagés l'essentiel des travaux de réhabilitation. ■



La Gouranne - RD145

Sur la route départementale 145, au quartier de la Gouranne, nous avons constaté des travaux qui ont engendré la fermeture de cette voie. Il s'agit tout simplement de l'installation de la fibre optique qui arrive sur notre commune.

Nous en profitons pour vous informer de la nécessité d'être équipé de son numéro de rue (affiché sur les boîtes aux lettres) pour pouvoir prétendre à son installation. ■

Chemin de la Bounotte

Le Syndicat d'Electrification Vauclusien a terminé les travaux d'enfouissement et d'extension des réseaux électriques au niveau du chemin communal de la Bounotte. Les usagers peuvent maintenant utiliser ce passage afin de se rendre dans le village. Après la rue du Cheval Blanc l'an dernier, ces travaux contribuent, tout en renforçant les réseaux, à l'amélioration de l'environnement visuel des rues du village. ■



Le pont de l'Imergue - RD60

Dans le cadre de l'aménagement de la route départementale 60 à Lumières une première intervention est réalisée au niveau du pont de l'Imergue. Les barrières de protection ont été remplacées, les anciennes ne correspondaient plus aux normes actuelles de sécurité.

Avant de réaliser la couche d'enrobé de finition sur la chaussée, l'étanchéité a été refaite. Tous ces travaux sont exécutés sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental. ■



Intervention aux Terrasses de Cultures

Notre village a accueilli pendant quelques jours, un groupe de bénévoles de l'APARE (Association pour la Participation et l'Action Régionale) afin de restaurer quelques murs aux terrasses de cultures. Le site du conservatoire des terrasses de cultures permet à de nombreux visiteurs d'admirer un patrimoine naturel et architectural de premier ordre.

Bien évidemment, du fait d'une forte fréquentation touristique et l'érosion du temps aidant, ces terrasses subissent de nombreux assauts et il convient donc de les restaurer de temps en temps. Ce chantier a permis de rencontrer de jeunes étudiants belges passionnés par les techniques de l'emploi de la pierre sèche. Ces bénévoles sont encadrés par une formatrice qui leur prodigue les

bons conseils afin de remonter murs et escaliers dans les règles de l'art. Cette association se donne pour double objectif de contribuer à la valorisation des territoires et de favoriser la participation citoyenne, à l'échelle locale comme internationale en appliquant les principes de l'éducation populaire lors de toutes ses actions. Tous les travaux entrepris sont encadrés et suivis par une équipe de professionnels, amoureux du patrimoine et formés aux techniques traditionnelles du bâti ancien. Les chantiers regroupent des bénévoles de tous âges venus du monde entier. Ensemble, ils participent à des travaux pour restaurer et sauvegarder les éléments caractéristiques du patrimoine provençal et méditerranéen.

Si vous souhaitez participer à ces chantiers, veuillez vous rendre sur le site suivant : <http://www.apare-cme.eu/fr/> (rubrique «agir pour le patrimoine»). ■

Le réseau des médiathèques du Calavon

Le réseau des médiathèques du Calavon possède sa propre page facebook. De nombreuses informations sont à votre disposition (livres, animations...). Alors, n'hésitez pas à la consulter fréquemment, scannez le qr code ci-contre pour avoir accès directement à la page ! ■



La médiathèque municipale est ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Elle est fermée le lundi, dimanche et les jours fériés.

Les nouveautés de la médiathèque

La médiathèque de Goult a fait l'acquisition de nouveautés en albums jeunesse ! Voici une petite liste de quelques titres :
«N'importe croa», «ma louve et moi», «la bravoure du troubadour», «la caverne des bonpied», «la totomobile de mademoiselle Odile», «crocolou aime dormir», l'arbre qui pleure», deux albums de la série «où est caché ?» et bien d'autres encore...

Il y a aussi des nouveautés du côté de la section «adulte», dont voici la liste :

- Le suspendu de Conakry - Jean-Christophe RUFFIN - éd. Flammarion,
- L'archipel du chien - Philippe CLAUDEL - éd. Stock,

- La disparition de Stéphanie Mailer - Joël DICKER - éd. De fallois,
- Sur un mauvais adieu - Michael CONNELLY - éd. Calmann-Lévy,
- A l'aube - Philippe DJIAN - éd. Gallimard,
- La jeune fille et la nuit - Guillaume MUSSO - éd. Calmann-Lévy,
- Vers la beauté - David FOEKINOS - éd. Gallimard,
- L'héritage des espions - Jhon LE CARRE - éd. Seuil,
- L'auberge du Gué - Jean SICCARDI - éd. Calmann-Lévy,
- J'ai perdu Albert - Didier VAN CAUWELAERT - éd. Albin Michel,
- L'été circulaire - Marion BRUNET - ed. Albin Michel,
- Hors saison et autres nouvelles - Françoise BOURDIN - éd. Belfond,
- Ni terre ni mer T2 - BD adulte - éd. Dupuis.

Zoom sur un livre...

...Le syndrome de Garcin : récit / Jérôme Garcin.- Editions Gallimard, DL 2018

Après « La chute de cheval » qui raconte la mort de son père à l'âge de 45 ans et « Olivier » qui retrace celle de son frère jumeau décédé à 6 ans, Jérôme Garcin poursuit la généalogie de sa famille. Dans ce récit, il parle de ces deux illustres aïeux. Son grand-père paternel : le brillant neurologue Raymond Garcin (qui a défini un syndrome impliquant la paralysie progressive des nerfs crâniens) et du côté maternel le pédopsychiatre Clément Launay. Issus tous deux d'une lignée de sept générations de médecins humanistes et lettrés qui pratiquaient leur discipline comme un art. Avec pudeur Jérôme Garcin dit son admiration, sa reconnaissance et son amour à ces deux grands hommes qui l'ont accompagné toute son enfance. Un très beau livre plein de finesse et rempli d'émotion. ■

Article : Dominique CHABERT

Nous rappelons que conformément au règlement intérieur du réseau des médiathèques, tous les livres perdus ou endommagés doivent être remboursés au prix du neuf, et ce, dans l'édition d'origine.

Les livres que vous empruntez en médiathèque ne vous appartiennent pas, aussi nous saluons votre coopération afin que tous les livres puissent être lus tout en les respectant.

Merci de votre compréhension.



La veillée provençale

La grande soirée dédiée à la veillée provençale fut une grande réussite. Le public est venu nombreux afin d'écouter avec plaisir la langue de Mistral. Le plaisir était d'autant plus partagé de voir les enfants de l'école du village participer avec enthousiasme à l'animation. En effet, les enfants étaient accompagnés de Madame Mauricette Cenciarelli, leur maîtresse d'une soirée et dirigés par un grand maître, auteur, compositeur et

chanteur, Monsieur Jean-Bernard Plantevin. Une mention spéciale est à adresser à la charmante petite Marie, fille de Monsieur et Madame Clamecy qui a interprété avec talent la « Marche du Reii » en provençal et surtout en solo !

Un grand bravo à tous les bénévoles de l'association des Gais Lurons et surtout à tous les enfants de notre village qui ont participé à la réussite de cette soirée. ■

article et photo : l'association



Le carnaval au village

Le village a profité d'un petit rayon de soleil en ce samedi après-midi du 07 avril afin de fêter le traditionnel carnaval. De nombreux enfants, accompagnés de leurs parents, se sont retrouvés sur le parking des écoles pour former un cortège à l'avant duquel on pouvait admirer le Carmentran.

Tout ce joli monde a déambulé dans les rues du village dans la joie et l'allégresse accompagné de la Petite Fanfare. On pouvait admirer les

magnifiques costumes des enfants, tout heureux de voir l'animation s'établir dans l'enclos du Moulin de Jérusalem afin d'y déguster un délicieux goûter composé de pâtisseries.

Remercions comme il se doit tous les nombreux bénévoles des associations participantes: parents d'élèves, club des loisirs et les commerçants pour leur geste altruiste dans l'intérêt de nos chers petits goultois. ■

photo : Alice PHILIPPE



L'atelier théâtre de Goult

Le samedi 14 avril tous les amoureux de théâtre ont pu se retrouver à la salle des fêtes du village. C'est toujours un plaisir de pouvoir assister, de temps en temps, à une représentation théâtrale dans nos petites communes rurales. Aussi, grâce à l'atelier de théâtre goultois et notamment aux acteurs bénévoles, nous pouvons profiter du résultat de leur travail artistique et admirer une certaine qualité culturelle.

Serge Néri qui dirige l'Atelier Théâtre de Goult a choisi de présenter au public goultois une pièce intitulée « le procès de Colomb ». En effet, les comédiens jouent en costume et nous emmènent au XVème siècle à la cour d'Isabelle la

catholique, épouse de Ferdinand roi d'Espagne. Christophe Colomb doit lever des fonds pour partir à la conquête des Indes, beau parleur et roublard, il convainc assez facilement la reine et embarque son équipage dans un périple mouvementé. Les dialogues entre la reine et le roi sont savoureux. Christophe Colomb est un charlatan, qui l'eut cru! Et ce spectacle qui s'articule en deux temps est une véritable comédie qui dévoile l'avidité insatiable des hommes, tant les Grands que les Petits. Les douze comédiens amateurs ont chacun un rôle déterminant et réjouissant.

Ce spectacle est un véritable défi, relevé une fois de plus avec succès par cette troupe qui ne cesse de grandir au fil des années. ■

article & photo : Jocelyne.BATTISTINI



Chorale de la Sénancole

Un beau temps de partage choral le dimanche 15 avril dernier ! La Sénancole nous a donné à entendre une belle harmonie ! « Cricri », Christiane Tanneur à laquelle était dédié le concert, a dû rire et sourire de là-haut comme l'a formulé sa sœur ! Tous les amis et la famille présente ont chaleureusement remercié les choristes, leur accompagnatrice, Nathalie Bidaux, et leur chef de chœur, Cécile Pont, à l'initiative de l'événement.

La réalisation de ce moment est le fruit d'un excellent partenariat entre la présidente de « La Sénancole », Maria-Pia Gadola, et ses interlocuteurs tant auprès de la municipalité qu'auprès du curé de

la paroisse ! Ce concert restera dans nos mémoires grâce à l'engagement de chacun et les œuvres données avec conviction. La passion du chant s'est fait entendre avec magnificence grâce à une belle résonance de cette église de Goult.

Un grand MERCI à TOUS, petites mains, choristes, musiciennes et chef de chœur, qui ont permis la réussite de cet événement : organisation, programmes, affiches, publicité et après-concert, échanges joyeux et chaleureux dans la salle Domitia, où les amuse-gueules salés rivalisaient avec les desserts et les boissons. MERCI pour ces bons moments partagés ! ■

article et photo : l'association



Les commémorations

La commémoration de la journée de la déportation s'est déroulée le 28 avril à 18h devant le monument aux morts sur la place de la Libération du village. Monsieur le maire, Didier Perello a lu un discours en souvenir de nos anciens disparus précédant le dépôt de gerbes. On comptait la présence de six drapeaux et de l'association «Jeep Memory Provence» représentée par Monsieur Tabusso.

La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 a réuni sur la place de la Libération une centaine de personnes. Monsieur le maire a rendu hommage à tous les disparus et victimes de la Seconde Guerre Mondiale. Monsieur Gérard Martin, président des anciens combattants a présenté Baptiste, petit fils de Guy Guiton, résistant et déporté, qui a lu un message de l'UFAC en mémoire à son grand-père. Après le traditionnel dépôt de gerbes, le public a entonné la Marseillaise à l'unisson. La

cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié à la salle du conseil de la mairie. Puis, les membres de l'association se sont retrouvés au restaurant de Notre Dame de Lumières afin de partager un bon moment de convivialité. ■

Article et photos : l'association des anciens combattants



La soirée soupe

Comme les années passent ! C'est dans la joie et la bonne humeur que nous nous sommes retrouvés pour la soirée soupe du partage (salle du 3ème âge à Goult). Depuis 1961, le CCFD - Terre Solidaire est aux cotés de celles et ceux qui luttent contre toutes les causes de la faim. Dans notre secteur voilà 16 ou 20 ans, nous vivons la soirée partage avec les adultes, mais aussi les enfants qui étaient comme toutes les années heureux de vendre leurs dessins pour remplir l'enveloppe au profit du CCFD - Terre Solidaire. Merci à tous. A l'an prochain pour le Carême. ■



article et photo : Hélène BREYSSE

Associations

Le bouchon goultois



L'association du Bouchon Goultois, représentée par son président Monsieur Jean-Pierre Grégoire, a reçu de la fédération française de pétanque une décoration : la médaille de bronze !

Cette distinction fait suite aux nombreuses années de bénévolat accomplies par Jean-Pierre et à sa volonté d'organiser les jeux de pétanque sur notre commune. La fédération française de pétanque et jeu provençal reconnaît ainsi la forte implication des nombreux bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts afin de promouvoir au mieux ce sport qui connaît un essor constant chaque année.

Nous saluons les bénévoles du bureau de l'association qui assurent les nombreux concours sur notre commune et participent ainsi à l'animation de notre village. Le bureau de l'association est composé de Monsieur Jean-Pierre Grégoire (président), Monsieur Michel Barruel (vice-président), Madame Mireille Lambert (trésorière), Monsieur Jacky Bounot (trésorier adjoint), Monsieur Christophe Perez (secrétaire) et Monsieur Jean-Marc Bounot (secrétaire adjoint). ■



Rio Calaho Country Club

Le club du Rio Calaho ne cesse de grandir et d'organiser des bals, des sucrés salés, des démonstrations, des animations et des

entraînements ; il n'y a pas d'esprit de compétition mais de l'entraide et nous laissons nos soucis au vestiaire pour avoir le plaisir de danser ensemble.

Au mois de mars, nous sommes allés, ainsi que d'autres clubs, à Saint Remy de Provence participer à un stage organisé par le club de St Rémy, où un grand chorégraphe américain, Dan Albino, connu et reconnu dans le monde de la country, nous a initié à de nouvelles chorégraphies. En soirée, un bal a réuni tous les danseurs et animateurs. Nous avons été heureux de partager notre passion avec tous les membres des clubs présents et du chorégraphe Dan Albino.

Animateurs du Rio Calaho : Nathy 06 59 21 68 09 et Alain 06 67 96 84 14. ■

www.riocalahocountry.com

Marché de printemps et foire aux vins

Association Goult, village caché en Luberon

Le marché des jeudis a repris ses jolis quartiers de printemps et d'été dans le village avec ses couleurs et ses saveurs de Provence. Les petits fromages de chèvre, les pâtés artisanaux, les vêtements aux couleurs chatoyantes, les chapeaux,

les épices, les nougats, les fruits et légumes, les poulets rôtis, les poissons et coquillages, les olives sous toutes ses formes, les savons et les jouets en bois et plus encore se sont installés rue de la République et sur la place de Goult.

Villageois, touristes et promeneurs sont nombreux à flâner dans ce havre de tranquillité et à apprécier de bien vivre à Goult. ■



Du judo à la salle des fêtes

C'est dans une super ambiance que les judokas de Goult ont rencontré leurs amis sportifs de Caromb, Pernes et Saint-Didier à la salle des fêtes du village. Ce fut une animation très bien menée par notre professeur Valéry Demeyère, aidé de Daniel, Marius, Patrick et Robin, ainsi que de jeunes judokas volontaires.

Nous les remercions sincèrement, ainsi que les parents qui se sont occupés de la buvette mise à la disposition des participants. Les enfants ont pu montrer leur savoir-faire sur le Tatami municipal, et

à l'issue de cette animation, le Club de Pernes a remporté la Coupe de Goult, suivi de très près par le Club de Goult, celui de Saint-Didier puis celui de Caromb. Chacun est reparti avec soit une coupe, soit une médaille, et le plaisir se voyait dans les yeux de tous les enfants et la fierté dans ceux de leurs parents.

Merci à tous les commerçants et artisans qui, par leurs dons, nous ont permis d'améliorer cette après-midi sportive. ■

Article et photo : Lydie MOLINAS



GOULT ROUSSILLON
RECRUTE

Goult Roussillon recrute !

Pour la saison 2018/2019, notre club de football recrute des joueurs de débutants à U15 (nés entre 2004 et 2014), des joueurs séniors, des dirigeants et des éducateurs.

Avenir Goult Roussillon..., l'histoire continue !

Renseignements au 07 67 48 90 24 ou 06 33 29 09 84 ou 06 19 80 73 43 ou 06 23 37 31 34. ■

Club des Loisirs «Goult en fête»

Le club vous informe des festivités prévues pour ce bel été 2018. Lors de la **fête de l'été (du 29 juin au 1er juillet avec animations, repas, bals)**, le club organisera une course de caisse à savon avec concours de «beauté» le dimanche 1er juillet dans les rues du village. Puis, le **vendredi 13 juillet sera consacré à la grande soirée «bodéga»** regroupant les associations goultaises (avec stands de restauration sur place et une ambiance musicale) sur la place de la Libération. A très bientôt ! ■



Association Tennis Club

Deux nouveaux terrains de tennis à Goult

Votée lors du budget 2016-2017 par le conseil municipal, les tennis de Goult, après plus d'une trentaine d'années de bons et loyaux services se refont enfin une jeunesse bien méritée. Ils en auront vu de nombreux matches, de nombreuses victoires, et quelques défaites, véritable challenge pour ce petit club de village dont les « derniers exploits » en dates ont permis pour la première fois :

- aux jeunes du club de concourir en championnat départemental des 11-12 ans (photo 1),
- à nos «55 ans et plus» de terminer à la deuxième place du Challenge des Vignes (photo 2),
- une fois n'est pas coutume, après quelques finales gagnées, l'équipe seniors termine à la deuxième place du championnat départemental (photo 3).

Beaux résultats groupés démontrant s'il était encore nécessaire, le dynamisme des adhérents de notre club.

L'école de tennis continue le mardi de 17h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et le vendredi de 17h à 18h, animée par Max notre dévoué professeur de tennis elle compte cette année plus de 20 élèves. Max reste à la disposition des adhérents ou des « passagers » pour dispenser des cours de perfectionnement dans une ambiance détendue.

Avec ces nouveaux terrains, le tennis club espère que de nouveaux adhérents viendront

nombreux partager les joies de ce sport individuel et collectif basé sur le fair-play et le plaisir des rencontres ; pour se faire le Club à fait éditer des « flyers » en direction des chambres d'hôtes, maison de village et offices de tourisme.

D'ores et déjà, **une inauguration festive est programmée pour le samedi 9 Juin 2018 à partir de 15 h au stade** avec entre autre au programme, animations enfants-adultes autour du tennis, apéritif suivi d'un repas salade-grillade et d'une soirée dansante animée par le DJ LACHO, il va sans dire que nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Enfin, le conseil d'administration tient à remercier chaleureusement le Tennis club de Joucas et Ménerbes pour leur accueil lors des compétitions et des cours de l'école de tennis, pendant les travaux de réfection des courts à Goult.■

Article et photos : Le Bureau



Réglementation des pétards et feux d'artifice

Chaque année, de nombreux particuliers célèbrent la Fête Nationale du 14 juillet en tirant des feux d'artifice et des pétards. Cette activité n'est cependant pas sans danger. Pour limiter tout risque d'accident, des mesures ont été prises concernant la fabrication, l'étiquetage, la vente ou encore l'utilisation de ces produits

Ces produits peuvent être nuisibles du fait de leur composition. Ils contiennent en effet des substances dites « pyrotechniques », ou plus précisément des matières explosives.

Les tirs de feux d'artifice ou de pétards peuvent être dangereux pour les utilisateurs et les personnes se trouvant à proximité. Leur utilisation peut également provoquer des dégradations ou des incendies. Pour ces raisons, une réglementation spécifique a été mise en place.

Il existe 4 catégories d'artifices de divertissement. Depuis le 1er juillet 2015, ces produits sont classés dans une catégorie F en fonction de leur niveau de dangerosité et de leur niveau sonore.

Dans la catégorie F1 sont classés les produits dont le risque est considéré comme étant faible. Le niveau sonore de ces artifices est moindre. Ils ne peuvent cependant pas être vendus aux enfants de moins de 12 ans et être utilisés en intérieur. Une distance de sécurité d'au moins 1 mètre doit être respectée.

La catégorie F2 regroupe les produits présentant un risque et un niveau sonore moindre. Ils ne sont pas accessibles aux personnes mineures et doivent être utilisés en extérieur. La distance de sécurité minimale à respecter est de 8 mètres.

Les artifices de la catégorie F3 présentent un risque moyen et un niveau sonore faible. Ils sont destinés aux personnes de plus de 18 ans et ne peuvent être utilisés qu'en extérieur, dans de grands espaces. Il est nécessaire de respecter une distance de sécurité d'au moins 25 mètres.

Les produits de la catégorie F4 sont des artifices dont la dangerosité est élevée. Ils ne peuvent être utilisés que par des professionnels.

Pour des tirs sur des lieux publics, vous devez demander une autorisation au Maire de votre commune. Celui-ci évaluera les risques et vous donnera ou non son accord.

En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, vous encourez jusqu'à 1 500 € d'amende. Pour tout dommage causé par un tir de feux d'artifice ou de pétards (accident, dégradation) vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et 10 ans de prison. ■

Extrait de l'arrêté préfectoral permanent réglementant l'utilisation des artifices de divertissement (...) dans le département de Vaucluse (08/04/2016)

Article 1

L'utilisation des artifices de divertissement appartenant aux catégories 1, 2, 3 et 4 est interdite, toute l'année à l'intérieur des massifs forestiers, et dès lors que le périmètre de sécurité de ces artifices chevauche les limites de massifs forestiers déterminés dans l'arrêté préfectoral n°2012363-0008 du 28 décembre 2012.

Article 2

Du 1er mars au 15 avril et du 1er juin au 15 octobre, l'utilisation des artifices de divertissement appartenant aux catégories 1, 2, 3 et 4 est interdite si le périmètre de sécurité de ces artifices chevauche la zone située à 200 m des bois, forêt, landes, garrigues et maquis déterminés dans l'arrêté préfectoral n° n°2012363-0008 du 28 décembre 2012.

(...)

Article 5

À toute période de l'année, en cas de vent supérieur à 40 km/h, rafales comprises, l'utilisation des artifices de divertissement appartenant aux catégories 1, 2, 3 et 4 est interdite sur l'ensemble du territoire du département de Vaucluse.

(...)

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/reglementation-des-petards-et-feux-dartifice>

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-emploi-du-feu-et-a6266.html>



FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES : DU CHANGEMENT EN 2019, LA TEOM REMPLACE LA REOM....

TEOM ou REOM ?

- La REOM est une redevance qui est calculée en fonction du nombre d'occupants du logement ou de la nature du local (commerce, restaurant...). Elle est payée par l'occupant.

- La TEOM est une taxe qui est calculée en fonction de la valeur locative du bien, comme la taxe d'habitation ou la taxe foncière. Elle est payée par le propriétaire.

Pourquoi ?

La Communauté de Communes a décidé d'harmoniser sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1er Janvier 2019, le mode de paiement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, et a choisi la TEOM.

Quelle conséquence pour les locataires ?

Les locataires de logements ne recevront plus de facture-redevance à payer **en 2019**.

Le montant de la collecte et du traitement des ordures ménagères sera inclus dans leur loyer au titre de charges.

Quelle conséquence pour les propriétaires-loueurs ?

Les propriétaires qui louent un logement, un gîte, une chambre d'hôtes... devront inclure dans le montant de la location des charges correspondant à la TEOM dès le 1/01/2019.

Quel sera le montant de la TEOM ?

C'est la Communauté de communes qui détermine le taux de cette taxe ; il est voté à chaque début d'année (mois d'avril) pour l'année en cours. Néanmoins un montant indicatif sera donné dès que possible dans le courant de cette année. ■

Fibre optique

Nous informons la population que la fibre optique arrive progressivement sur notre commune. Cependant, pour des raisons techniques, chaque administré qui souhaitera bénéficier de cette technologie doit impérativement disposer de son propre numéro de voie.

Aussi, nous rappelons que bon nombre de plaques numérotées sont toujours disponibles au secrétariat de la mairie. En effet, sans numérotation de votre voie vous n'aurez pas droit à l'installation de la fibre optique. ■

Dépannage assainissement

Si vous constatez des problèmes sur votre raccordement au réseau d'assainissement (tout à l'égout), vous devez contacter directement le standard téléphonique du service de l'assainissement de la CCPAL en composant le 04 90 74 65 71. ■

Enquête mobilité des personnes

Le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, d'avril 2018 à avril 2019, une importante enquête statistique sur les déplacements des personnes résidant en France métropolitaine et sur leur usage des moyens de transport collectifs et individuels.

Cette enquête vise à connaître les pratiques de mobilité et les parts des différents modes de transport dans les déplacements des Français. Elle est la seule enquête qui permette de décrire et de comparer les conditions de transport individuel sur tous les territoires : villes, banlieues et campagnes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez. ■

INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE

Les enfants n'ayant jamais été scolarisés à Goult doivent s'inscrire en mairie. Les parents devront fournir :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Les enfants domiciliés hors de Goult (sauf Les Beaumettes) : se renseigner en mairie.

GARDERIE

La municipalité de Goult organise une garderie le matin à partir de 7h45 pour les enfants scolarisés dont les deux parents travaillent.

Prix : 45€ par enfant par trimestre

Inscription : à la mairie.

Pièces à fournir : attestation d'assurance responsabilité civile.

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DU SOIR

L'accueil périscolaire est une garderie proposée par le Centre Lou Pasquié de Roussillon. Elle accueille les enfants après l'école dans des locaux de la commune de Goult de 16h30 à 18h30.

Elle assure aussi des animations pour les enfants les mercredis et les vacances scolaires sous forme de centre aéré au centre Lou Pasquié de Roussillon où au Mas des jeunes à Goult (voir modalités d'inscription auprès de ce centre en composant le 04 90 05 71 04).

CANTINE

Les inscriptions pour la cantine scolaire se font en début d'année scolaire (des formulaires sont distribués par les instituteurs)

Prix : 29 € le carnet de 10 tickets à ce jour.

Vente de tickets : à la cantine deux matins par semaines (jour à voir à la rentrée).

AIDE POUR CANTINE

La mairie peut apporter une aide au paiement des tickets suivant les revenus de la famille.

Pièces à fournir : notification de la CAF (récente), avis d'imposition, livret de famille.

CAR SCOLAIRE ECOLE COMMUNALE

Prix : 60 € / enfant par an

Inscription : en mairie.

Pièces à fournir : 1 photo de l'enfant et un justificatif de domicile.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE D'APT

Inscription : Communauté des Communes du Pays Apt Luberon.

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30-12h et de 13h30 à 17h30 et vendredi de 8h30 à 12h.

Téléphone : 04.90.04.49.70

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DE COUSTELLET - CAVAILLON ET ISLE SUR LA SORGUE

Inscription : Conseil Départemental de Vaucluse - Direction des transports

Place Viala

84909 Avignon cedex 09

Téléphone : 04.90.16.15.14.

AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil général accorde des aides aux familles en fonction des revenus. Pour plus d'informations contacter le secrétariat de la mairie. ■





L'eau recouvre 72 % de la surface du globe. Au cours des siècles passés, l'homme n'a pas endommagé la disponibilité de l'eau. Mais le monde moderne a transformé le régime des eaux et perturbé leurs fonctions naturelles.

L'eau dans l'histoire

L'eau c'est la vie. Elle est liée à l'histoire des hommes. Les traces des premières civilisations se retrouvent près des fleuves. La naissance de l'agriculture dans la basse vallée du Nil, le fleuve le plus long fleuve du monde, remonte à plus de 7000 ans. La recherche de l'eau a toujours été une préoccupation constante dans toutes les civilisations. Dans notre département, les vestiges du transport de l'eau sont nombreux dont : Pont du Gard, Aix en Provence...

Au Moyen âge, les activités artisanales de teintures, de tanneries et plus tard les moulins à papiers s'installent près des cours d'eau. Ils sont nombreux dans notre région. Mais ils rejettent les effluents souillés sans considération pour l'environnement. Il faut attendre le 19^e siècle pour commencer à voir des systèmes structurés d'évacuation d'eaux usées.

Au début du 20^{ème} siècle les eaux usées sont rejetées dans la nature sans être traitées. La progression de l'eau courante ainsi que le tout-à-l'égout se fait progressivement jusqu'à la deuxième guerre mondiale. De nos jours le service public de l'eau a le devoir d'assurer l'assainissement de l'eau et donc la salubrité publique. Au cours du 21^e siècle, l'eau et les ressources en eau se dégraderont. Il y aura de moins en moins d'eau utilisable sans traitement par l'homme.

Quel rôle joue l'eau dans les usages domestiques

Nous l'utilisons quotidiennement pour boire, cuisiner, se laver, nettoyer... Mais en dehors de nos foyers, l'eau est également utile pour l'agriculture, dans l'industrie, dans les transports, dans le nettoyage des cités ainsi que pour produire de l'énergie. L'agriculture est l'activité humaine qui utilise la plus grande quantité d'eau.

Pourquoi payer l'eau puisqu'elle est offerte par la nature ?

Ce que nous payons correspond à l'ensemble des services rendus aux utilisateurs pour rendre l'eau potable, pour son transport à domicile, pour la dépollution des eaux usées afin de préserver l'environnement et simplifier le quotidien de tous. Il serait plus juste de parler du « Prix des services de l'eau ».

Qu'en est-il de l'eau en Provence ?

Pour l'essentiel, l'eau potable du Luberon provient d'une ressource extérieure, la Durance et profonde, Fontaine de Vaucluse. Un habitant du Luberon consomme chaque jour 250 litres d'eau. Le Luberon est un territoire méditerranéen où les rivières et les sources peuvent se tarir à certaines périodes de l'année. Les prélèvements d'eau et le contexte géologique accentuent ce phénomène, notamment pendant l'été où les niveaux d'eaux sont les plus bas et nos besoins au plus haut. De plus, les sécheresses qui se répètent ainsi que les évolutions du climat et de la population risquent de rendre la ressource en eau moins facilement accessible. L'agriculture et le développement économique en pâtissent. Pour ces raisons, lutter contre les gaspillages et réduire les consommations d'eau constituent des préoccupations permanentes en Luberon.

**Donc « ECONOMISONS L'EAU »,
chaque goutte compte !**

Une astuce pour réduire votre consommation d'eau :

« Les récupérateurs d'eau » de pluie vous aideront à vous approvisionner durant les mauvais jours de pluie. A chaque saison de pluie, vous aurez assez de réserve pour l'arrosage des jardins ou encore le nettoyage de vos voitures. Ils vous aideront à réduire votre consommation d'eau. Vous pouvez les trouver en super et hypermarchés ou magasins de bricolage. ■

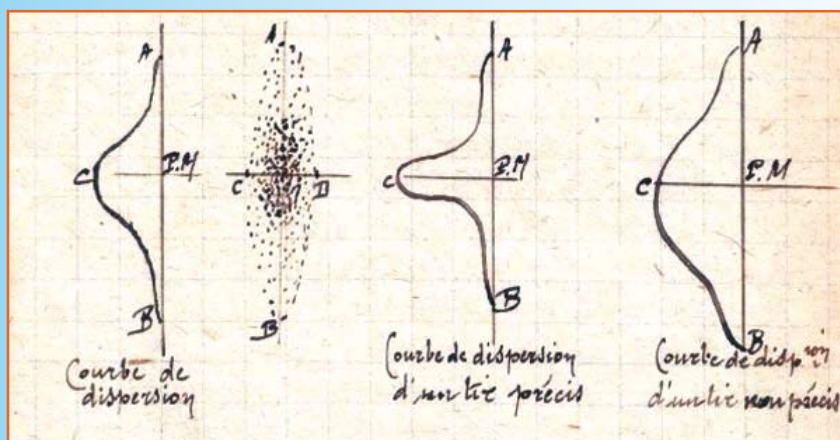
Article : Monique CHABAUD

Je continue la transcription des extraits, dans leur intégralité, des mémoires du Capitaine Edouard MICHEL, prisonnier dans le fort d'Ingolstadt en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre 14-18.

Ses huit carnets, écrits au jour le jour, parfois avec difficultés et manque de moyens, par pénurie de stylos ou de papier, son écriture, très petite, très fine et très serrée, parfois au crayon à papier n'en sont que plus émouvants. Voici un extrait « Artillerie ».

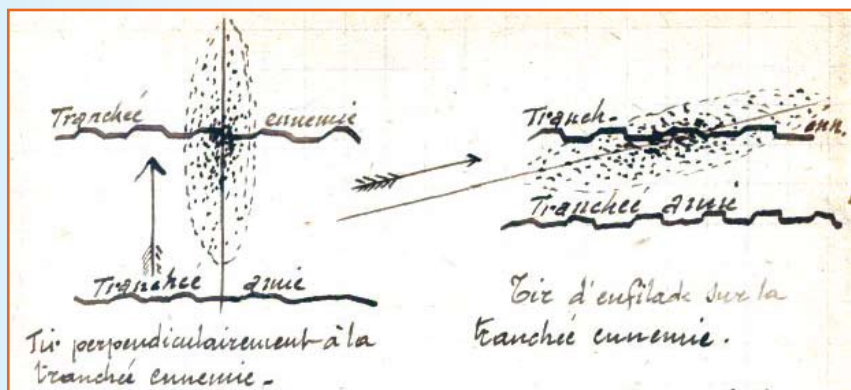
Loi de la dispersion

Quelle que soit la précision d'un canon l'échelle des écarts probables reste invariable, les zones seules sur lesquelles sont répartis les coups varient ; elles sont plus ou moins grandes, suivant que l'arme est plus ou moins précise.



A 5.000 m avec le canon de 75, les écarts peuvent atteindre 200 m. La gerbe étant relativement étroite, il y aura avantage à chercher à obtenir des tirs d'enfilade. Les tirs d'enfilade offrent deux gros avantages :

- 1° La sécurité des troupes amies est plus grande.
- 2° Les coups reçus par l'ennemi sont beaucoup plus nombreux.



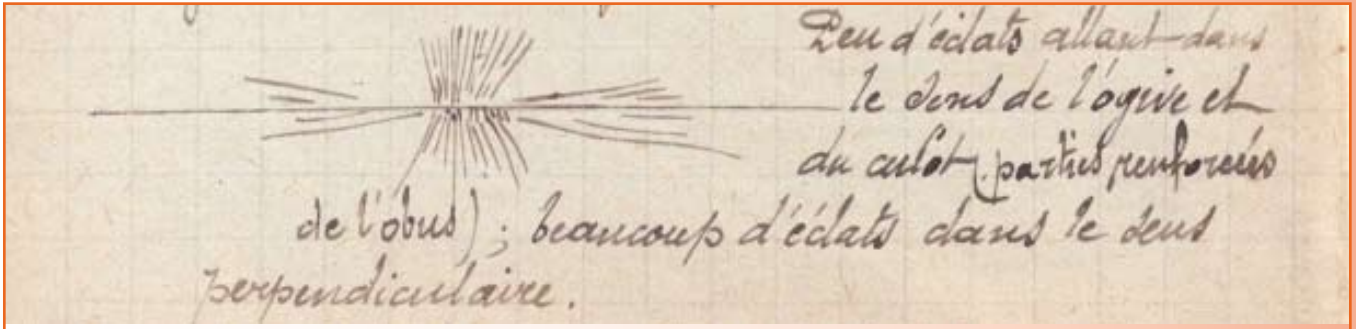
D'où, sur les formations profondes le tir perpendiculaire aux formations produira les plus gros effets ; sur des formations déployées peu profondes, c'est le tir d'enfilade qu'il faudra rechercher. Mais les tirs d'enfilade ne sont pas toujours possibles, la question des positions, des liaisons avec l'infanterie interviennent. Ils sont surtout possibles avec les canons à longue portée. (...)

Effets des projectiles d'artillerie

Il est nécessaire que les officiers d'infanterie connaissent les effets des projectiles d'artillerie.

1° Obus à balle fusant :

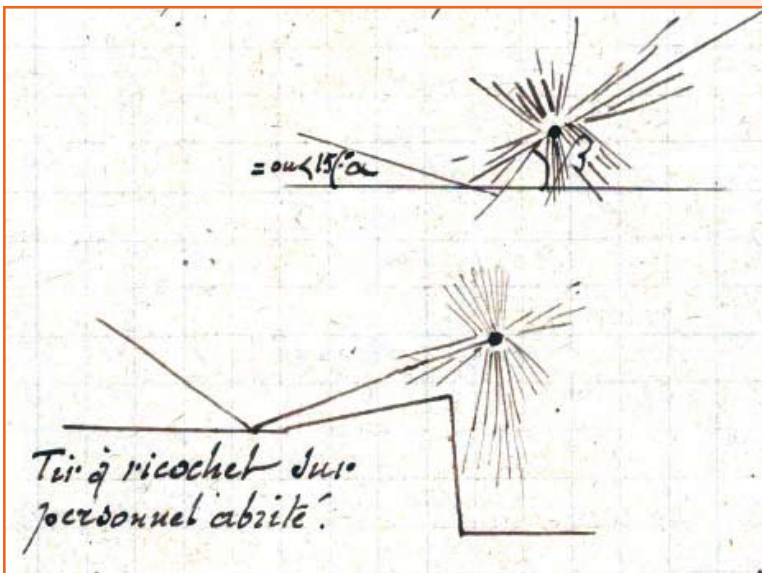
- a) Sur le personnel découvert : effet considérable.
- b) Sur le personnel abrité dans une tranchée, prise de front : nul si le personnel se plaque.
- c) Sur le personnel abrité dans une tranchée prise d'enfilade : considérable.
- d) Dans un trou d'obus : nul ou faible si l'homme se colle contre la paroi du côté d'où vient le tir.
- e) Derrière un mur ou un gros arbre : nul.
- f) Dans un abri faiblement couvert (tôle forte) : nul. La faiblesse de pénétration ne permet pas aux balles de l'obus de traverser un mur, un arbre, une tôle forte. L'obus à balle de 75 renferme environ 200 balles sphériques, en plomb. Il y a intérêt à avoir des balles aussi lourdes que possible ; elles vont plus loin et conservent plus de force de pénétration.



2° Obus à balles percutant.
Aux faibles distances, jusqu'à 1500 m, très efficace.
Aux distances de 1500 à 4000 m, peu efficace. Au delà de 4000 m : effet nul (fougasse*).

3° Gerbe de l'obus explosif.
Peu d'éclats allant dans le sens de l'ogive et du culot (parties renforcées de l'obus) ; beaucoup d'éclats dans le sens perpendiculaire.

Le projectile ricoche avant d'éclater ; l'angle d'incidence est un peu plus petit que l'angle de réflexion. L'angle d'incidence, pour un projectile de 75 n'est que de 15° ou inférieur à 15°.



L'obus à balle a été employé pour la 1ère fois au cours de la guerre d'Espagne par les Anglais. Le colonel Shrapnel (d'où le nom donné aux obus) s'en est d'abord servi.

L'obus à balles de 75 renferme jusqu'à 290 balles, alors que l'obus à mitraille n'en renferme que 100 environ.

Tous les obus à balles sont munis de la fusée à double effet. L'obus explosif est relativement récent (1885 découverte de la mélinite). (...)

Le tir, pour l'artillerie, comprend trois parties essentielles :

- 1° La préparation du tir
- 2° Le réglage (qui doit être rapide)
- 3° Le tir d'efficacité (qui doit être précis, rapide dans son déclenchement).

Jusqu'en 1914, avec les théories de l'offensive à outrance et parce qu'on attribuait toutes les vertues au canon de 75, on mettait en batterie brutalement, on on improvisait, on voyait les deux premières phases en une seule, en appréciant la distance, l'angle de site et on réglait. Le tir sur objectif invisible conduisait à tirer sur une zone profonde, un peu au petit bonheur, d'où consommation exagérée de munitions. Le tir de nuit était un problème qui n'était pas résolu.

On a donc renouvelé les méthodes

Les méthodes nouvelles sont basées sur l'usage des plans directeurs et des cartes carroyées. On va séparer les deux phases premières. La préparation se fera d'après une carte précise qui permettra le réglage par bonds courts, d'où rapidité et précision.

Un autre avantage sera la possibilité de tirer sur des objectifs invisibles. Le tir de nuit devient possible ; il est même facile et commode. ■

* Fougasse : Une fougasse est une mine improvisée construite en faisant un creux dans le sol ou de la roche et ne le remplissant avec des explosifs (à l'origine, de la poudre noire) et des projectiles.

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16
Médiathèque - Point Info 04 90 72 38 58
maisondevillage344@orange.fr
La Poste 04 90 72 22 40
Ecole Primaire 04 90 72 21 36
Ecole Maternelle 04 90 72 27 02
ADMR de Goult 04 90 72 38 15
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84
Gare SNCF Cavaillon 36 35
Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne
84400 APT
Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71
Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la Sorgue

04 90 38 07 89
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Cabinet médical 04 90 72 23 03
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67
Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99
Cabinet de kinésithérapie 04 90 72 25 84
Ostéopathe 04 90 72 39 91 - 06 85 05 05 11
Pharmacie 04 90 72 31 16
Ambulances 04 90 72 26 08

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
SOS Médecins : 08 03 06 70 00
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
Allo Enfance Maltraite : 0 800 05 41 41
Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Sida Info Service : 0 800 840 800
SOS Viols 0 800 05 95 95
SDEI de Cavaillon 08 10 739 739
EDF - GDF Avignon 0810 084 084
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00
France Télécom dérangements 10 13

Déchetteries :

de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h fermée le mardi et dimanche
Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h.
Fermée le dimanche.
Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex
Tel : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00)
contact@sirtom-apt.fr
<http://www.sirtom-apt.fr/>
Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au premier trimestre 2018, l'indice de référence des loyers s'établit à 127,22. Sur un an, il augmente de 1,05%. Mise à jour du 13 avril 2018.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 21 décembre 2017, le smic horaire brut est de 9,88 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.498,47 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Médiathèque

La médiathèque municipale offre au public concerné la possibilité de s'informer sur l'emploi. En effet, grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous pouvez vous servir des outils disponibles à la médiathèque. Vous disposez d'un accès libre et gratuit à plusieurs ordinateurs, avec une connexion Internet, permettant de naviguer sur le site du Pôle Emploi. Une aide à l'utilisation de l'outil informatique est proposée par le responsable de la structure. N'oubliez pas également de vous rendre sur le site www.service-public.fr qui regroupe toutes les informations liées aux services de l'Etat.

La mairie de Goult met à disposition de tous la totalité des informations culturelles, associatives et municipales sur le site Internet communal : www.goult.fr

Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal.

*Aussi les familles **ne souhaitant pas** faire paraître d'avis dans le bulletin municipal sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par écrit ou par téléphone.*

Merci de votre compréhension.

Nos joies,

NAISSANCES,

BEVERAGGI LOCATELLI Augustinele 12 janvier 2018 à Avignon
 GONDANGE Naël le 08 février 2018 à Avignon
 OLLIER Baptiste..... le 08 février 2018 à Avignon

MARIAGES,

ROCH Thierry et LENOBLE Sophie le 26 janvier 2018
 AUGUSTIN Caroline et MEYER Agnès..... le 7 avril 2018
 BEAUMONT Simon et YADI Julie..... le 9 mai 2018

Nos peines,

DÉCÈS,

BARAT Alain le 15 janvier 2018 à Nice
 GREGOIRE Louis..... le 06 février 2018 à Goult
 SCHNEIDER Martin le 13 février 2018 à Goult
 SAUZEAT Simone le 15 février 2018 à Vence
 BOTT épouse SOBIN Susannah..... le 8 mars 2018 à Avignon
 FROES Gilbert..... le 16 mars 2018 à Apt
 CONTRERAS-MORENO Andrés le 15 mai 2018 à Apt

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Le coin du jeu...

SUDOKU

		8				2		
	5		4		2		7	
2	1						9	8
9	4			1			3	2
		2				7		
1	8			7			4	5
4	9						2	6
	2		9		5		1	
		5				3		

Solution du numéro précédent
Où est-ce ?



Chapelle Saint-Véran

Allez plus loin sur
www.goult.fr



Goult

et ses animations

JUIN

Le 09 : Animation festive du tennis à Canove
Le 16 : Fête du judo place de la Libération
Le 16 et 17 juin : Journées du patrimoine de pays
Du 29 au 01 juillet : Fête de l'été au village

JUILLET

Le 04 : théâtre «soirées d'été» au Moulin de Jérusalem
Le 08 : Concert de Patricia PONSELLE à Notre Dame de Lumières
Le 13 : Grande bodega place de la Libération
Le 22 : Fête du miel place de la Libération
Du 24 au 04 août : Exposition BREYSSE à Donis

AOÛT

Le 14 : Fête du melon place de la Libération.
Le 17 : Concert des quatuors à cordes Ebène à l'Eglise.
Le 23 : Concert des quatuors à cordes Béla à l'Eglise
Le 31 : Concert des quatuors à cordes Doric String Quartet à l'Eglise
Du 5 au 12 : Exposition BERSANETTI à Donis

SEPTEMBRE

Le 15 et 16 : Journées du patrimoine - Fête foraine



SOUS RESERVE DE CHANGEMENTS

